

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
20 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 20 octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Jean-Paul SALVATICO, Maire.

Ouverture de la séance : 20h45

Présents : Mmes & MM. Annie ALIZAN, Fernand BEYT, Philippe CANCEL, Cédric CARTERY, Julie DULON Suzy MARTIN, Jean-Pierre MILAN, Jean-Paul SALVATICO, Stéphane UCHAN et Jean-Pierre WATREMEZ.

Absents ayant donné procuration : Mme Céline DAULT a donné procuration à M Philippe CANCEL.

Mme Suzy MARTIN a été élue secrétaire de séance

1 – TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉ NON BÂTI

Monsieur le Maire propose l'annulation de la délibération du 20 mai 2015

Approbation à l'unanimité.

Vote à main levée : 11 pour

2- VOTE TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉ NON BÂTI

Monsieur le Maire propose plusieurs taux : 0.10cts ; 0.20cts ; 0.50cts le m²

Mme MARTIN demande combien de communes du canton appliquent cette taxe. Monsieur le Maire n'a à sa connaissance que les communes de Montréjeau et Saint-Gaudens.

M. WATREMEZ ne trouve pas juste qu'il n'y ait que 4 personnes qui payent cet impôt alors qu'il y a beaucoup d'autres terrains à bâtir à Martres-de-Rivière.

Mme ALIZAN propose 0.20cts le m².

Monsieur le Maire demande le vote.

Vote à main levée : 8 contre 3 pour

La taxe est annulée

3 – REMBOURSEMENT DU CAFÉ A M. LE MAIRE

Approbation à l'unanimité.

Vote à main levée : 11 pour

4 - ACCESSIBILITÉ A ADAP

Monsieur MILAN explique les travaux prévus pour l'accessibilité au vestiaire du foot :

- Rampe d'accès pour les handicapés
- Sanitaire aux normes
- Elargissement des portes d'accès aux vestiaires

- Montant des travaux 152 500€ sur 3 ans
Vote à main levée : 11 pour

5 – FÊTES FIN D'ANNEE

Monsieur MILAN propose les cartes de vœux pour l'année 2016.
Bon d'achat pour le personnel communal

Approbation à l'unanimité pour 150 euros
Vote à main levée : 11 pour

6 - DM N° 2 BOULANGERIE

M. le maire indique que suite aux travaux qui doivent être effectués (électricité – chéneaux), il est nécessaire d'effectuer une DM sur le budget boulangerie :

Section investissement

<i>Dépenses</i> 2138	Autres constructions	+ 4 000,00€
<i>Recettes</i> 021	Virt. de la sect. fonct.	4 000,00€

Section fonctionnement

<i>Dépenses</i> 023	Virt. à la section fonct.	4 000,00€
6152	Entretien biens immobiliers	- 4 000,00€

Approbation à l'unanimité.
Vote à main levée : 11 pour

6 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur CANCEL demande s'il est réalisable d'avoir le transfert internet en filaire
Monsieur le Maire répond par la négative toutefois il pense que la fibre optique prise sur Saint-Gaudens est possible. Mais rien de concret à ce jour. Prévision 2018 : le SDAN. Le coût pour la Communauté de Communes du Haut-Comminges serait de 374 000€.
 - Problème Tétaneutral : suite à l'agrandissement du réseau l'équipe Tétaneutral ne veut plus se déplacer et propose de faire une association pour se dépanner soi-même.
 - Monsieur le Maire donne des infos sur les futures communautés de communes : Barbazan devrait être regroupée avec Luchon et Saint-Béat.
 - Madame ALIZAN demande où en sont les passages protégés.
Monsieur le Maire souligne qu'il y a réunion le 21 octobre 2015 pour étudier les différentes possibilités.
 - Proposition de Monsieur MILAN pour les cadeaux de Noël aux aînés de la commune : idem à l'année dernière.
 - Monsieur le Maire propose de changer le chauffage de la salle des fêtes et la mairie :
 - 1^{er} devis : 18 552€
 - 2^{ème} devis : 14 140€ pour un chauffage soufflant
 - Pour la mairie : 7 280€
 - Pour le sanitaire mairie : 3 612€
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.